Socio-logos

11 (2015)

Dossier « Les congrès syndicaux, un objet d'étude sociologique ? »

Jean-Michel Denis

L'Union Syndicale Solidaires : une organisation spécifique jusque dans ses congrès ?

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Jean-Michel Denis, « L'Union Syndicale Solidaires : une organisation spécifique jusque dans ses congrès ? », *Socio-logos* [En ligne], 11 | 2015, mis en ligne le 09 décembre 2015, consulté le 11 février 2016. URL : http://socio-logos.revues.org/3073

Éditeur : Association française de sociologie

http://socio-logos.revues.org

http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur :

http://socio-logos.revues.org/3073

Document généré automatiquement le 11 février 2016.

Socio-logos

Jean-Michel Denis

L'Union Syndicale Solidaires : une organisation spécifique jusque dans ses congrès ?

1 L'Union Syndicale Solidaires présente un intérêt évident pour le chercheur : il s'agit d'une structure récente. Alors que ceux qui s'intéressent au mouvement syndical travaillent le plus souvent sur des organisations « déjà-là », présentes dans le paysage depuis plusieurs décennies, enquêter sur Solidaires permet de bâtir une sociogenèse d'une organisation qui n'existe officiellement que depuis 1998[1]. Cela ne conduit pas seulement à adopter une perspective dynamique pour analyser son évolution mais à être au plus près des conditions historiques de sa constitution, à suivre les étapes qui rythment son développement, à assister presque en direct aux choix qui guident son orientation ainsi qu'aux tensions et aux conflits internes qui les accompagnent nécessairement. Cette construction, comme toutes celles qui suivent la « naissance d'une institution » (Meimon, 2010 : 105), n'est ni linéaire ni harmonieuse. Elle ne suit pas un tracé pré-construit mais résulte plutôt d'une situation « où tout est à inventer », tant en interne (rôle de chacun, instances, statuts et règlements intérieurs, programme, etc.) que vis-à-vis de l'extérieur (pouvoirs publics, directions d'entreprises, autres organisations syndicales, etc.), et d'une succession de choix le plus souvent peu assurés y compris du point de vue de leur issue. Le congrès est au cœur d'un tel processus. Non pas uniquement parce que l'U-S Solidaires, à l'instar des autres organisations syndicales, et malgré son ambition affichée de se structurer autrement que les confédérations, a placé au faîte de son dispositif organisationnel le congrès comme instance souveraine qui décide de son orientation[2]. Mais aussi parce que celui-ci est à la fois un espace de délibération, de décision et de représentation dans et par lequel se construit l'organisation, et un événement qui fait sens aux yeux de ses membres et qui en donne à sa trajectoire.

2 Dès sa création à la fin des années 1990, Solidaires a cherché à donner à sa démarche une forme expérimentale, en particulier en matière organisationnelle, afin d'éviter le modèle considéré comme trop centralisé des confédérations. Un tel projet est à relier aux trajectoires de ses équipes fondatrices marquées, pour celles issues historiquement de la CGT, par un long passage par l'autonomie syndicale et, pour celles provenant de la CFDT, par leur inscription durable dans des positions internes « minoritaires » suite au « recentrage » de la confédération. Dans cette perspective, une hypothèse est que le congrès constitue un cadre privilégié pour évaluer et tenter de mieux cerner ce qui fait éventuellement la spécificité et la différence de cette organisation syndicale, en matière d'organisation et de fonctionnement interne. Mais comment l'aborder ? Deux types de regards sociologiques, en partie compatibles l'un avec l'autre, sont le plus souvent jetés sur ce type de manifestations. Le premier, qui emprunte largement au paradigme goffmanien, y voit principalement un espace de représentation, une pièce collectivement orchestrée selon des règles précises et fermes, une mise en scène avec sa répartition des rôles et ses jeux d'acteurs, un envers et un arrière du décor ; il faut dire que le congrès se prête particulièrement à une telle vision, empruntant au modèle du théâtre bourgeois avec sa règle des trois unités. Le second, plutôt de type bourdieusien, en fait un microcosme dans le macrocosme de l'organisation, un espace structuré de positions et de luttes entre militants aux compétences spécifiques mais inégales, dotés d'intérêts faussement désintéressés, aux stratégies de conservation ou de subversion. Sans les remettre en cause, nous appliquerons pour notre part à l'objet congrès l'image utilisée par Robert. E. Park dans son étude de la ville, celle d'un miroir grossissant (1929). Pour deux raisons. D'une part, parce que le congrès présente effectivement une image grossie de l'organisation syndicale, une sorte de condensé spatial et temporel des rapports sociaux qui lui sont propres, qui peuvent être amplifiés ou éclipsés, durcis ou relativisés, mais qui attestent des enjeux du moment auxquels elle est confrontée. Le sens et l'intensité de ces rapports sociaux peuvent y compris être perçus

dans les absences et les zones d'ombre, les lapsus et les non-dits, le strict suivi du rituel du congrès ou au contraire l'informalité de ses règles. Comme le pense Karel Yon (voir son article dans ce dossier), le congrès est un instant de mise en visibilité des structures organisationnelles et symboliques propres à chaque organisation, qu'elles cherchent à maîtriser mais qui se présentent néanmoins à l'observation du chercheur extérieur. Nous appréhenderons ainsi le congrès comme un moment d'homogénéisation des pratiques et des représentations, et comme un espace d'observation de cette homogénéisation en marche. D'autre part, parce que selon une conception proche de celle de Park à l'égard de la ville, nous considérerons ici le congrès comme le résultat plus ou moins approximatif d'une expérimentation contrôlée. Nous avons antérieurement utilisé le modèle de l'expérimentation pour rendre compte de la démarche de Solidaires (Denis, 2014) et il nous paraît pertinent de maintenir cette analogie pour étudier ses congrès. En effet, si ces derniers sont marqués par une forte dimension idéologique, et pas uniquement dans les discours, ils possèdent également un caractère très empirique. Non seulement les principes constitutifs de l'union interprofessionnelle, ses règles et ses dispositifs, sont éprouvés quasiment en marchant mais leur appropriation et leur mise en pratique par les acteurs s'effectuent selon le même rythme et de la même manière.

3 Deux axes guideront nos propos. Tout d'abord, à partir des observations, textes et analyses de l'ensemble des congrès de Solidaires depuis 1998, nous tenterons d'en cerner la morphologie, à partir de l'examen de leur mode d'organisation, fonctions mais aussi spécificités. En particulier, nous montrerons que si certaines de ces dernières répondent effectivement à des orientations politiques et organisationnelles, afin notamment de se démarquer du modèle confédéral - si tant est au passage que celui-ci soit unifié -, d'autres, plus nombreuses, renvoient davantage à l'état de ses forces et de son développement. Si particularité il y a, celle-ci réside surtout dans le travail d'homogénéisation effectué par l'organisation depuis une quinzaine d'années, ce que nous soulignerons dans un deuxième temps. Ce n'est pas tant ce processus d'unification qui est original, toutes les confédérations effectuant en interne un travail de concertation, de coordination et d'harmonisation de leurs objectifs revendicatifs ainsi que de mise en cohérence idéologique (Mouriaux, 1983). Mais plutôt que Solidaires est née de la rencontre improbable d'équipes syndicales aux histoires et trajectoires très hétérogènes. Or, un regard longitudinal porté sur ses congrès successifs atteste d'un processus de construction identitaire passant par un rapprochement des pratiques et des valeurs.

Encadré 1 : Une enquête au long cours

L'auteur de ces lignes suit les traces de l'U-S Solidaires depuis 1997 alors qu'elle ne s'était pas encore constituée officiellement (congrès de 1998) ni pris sa dénomination actuelle. Une première phase d'enquête a été menée entre 1997 et 1998. Une approche par observation voire par immersion a été effectuée, couplée avec un important travail documentaire des archives du G10 et de ses principales structures membres, ainsi qu'une campagne d'entretiens avec la quasi-totalité de leurs représentants. Durant cette période, nous nous sommes surtout focalisés sur le processus de regroupement entre des syndicats de tradition autonome et les syndicats SUD dans un paysage marqué par la recomposition syndicale (Denis, 2001). C'est davantage aux pratiques que nous nous sommes intéressés, durant une deuxième phase, au milieu des années 2000. Pratiques que nous avons qualifiées de « transverses » pour souligner les tentatives de jonction opérées par une partie des syndicalistes de Solidaires avec les luttes du mouvement social dans lesquelles ils étaient également engagés (Denis, 2005). La troisième étape, à partir de 2008, a été plus collective et à l'initiative de Solidaires. Dix années après sa création officielle, alors qu'elle s'est transformée et renforcée par l'accueil de militants provenant d'autres organisations et du secteur privé, par l'entrée de nouvelles générations de syndicalistes également, il est apparu nécessaire à ses fondateurs d'en avoir une photographie plus précise. C'est donc à une sociologie des militants que cette recherche a été consacrée, en plusieurs vagues de 2008 à 2014, permettant de porter une vision diachronique

sur ces derniers (Béroud, Denis, Desage, Thibault, 2011). Des enquêtes par questionnaires ont ainsi été menées lors de ses trois derniers congrès (2008, 2011, 2014), prolongées par des campagnes d'entretiens ciblées, autour de différentes thématiques : les « jeunes » dans l'organisation, l'investissement dans les Solidaires locaux, la féminisation, la discrimination et la répression syndicales, etc. Des enquêtes par questionnaires ont aussi été menées dans plusieurs de ses fédérations membres : SUD Santé Sociaux, SUD Rail, SUD-PTT, SUD Collectivités Territoriales.

Qu'est-ce qu'un congrès de Solidaires ?

4 Solidaires est une union de syndicats et de fédérations, à vocation interprofessionnelle. L'organisation professionnelle est donc la structure de base de cette union qui se structure également sur le plan local à partir des Solidaires Locaux (SL) qui peuvent être adossés à une ville, un département ou plus rarement une région.

Une structuration particulière mais des organes internes aux fonctions relativement classiques

5 Sa structuration particulière, celle d'une union syndicale, renvoie à son histoire, ou plutôt à celle du G10 sur laquelle elle se fonde. Elle résulte d'une mue successive à partir du pôle informel constitué en 1981 par dix syndicats autonomes afin de mutualiser leurs moyens et renforcer leur coopération, le renforcement organisationnel et idéologique de ce pôle avec l'intégration successive des syndicats SUD au cours de la décennie 1990, et la confirmation concrétisée dans les années 2000 « d'imposer Solidaires comme une composante à part entière du paysage syndical en France » (Solidaires, 2004). Comme toute organisation désireuse d'étendre son rayon d'action à plusieurs secteurs d'activité, Solidaires a été confrontée au délicat problème, inhérent au mouvement syndical depuis son origine, de conciliation des principes de différenciation professionnelle et de regroupement organisationnel (Freyssinet, 2004). Dans ce cadre, elle est le produit hybride d'une double expérience : celle de syndicats habitués à fonctionner dans le cadre unique d'une administration ou d'une profession et soucieux de préserver leur souveraineté de décision ; celles d'équipes nourries par l'expérience des luttes internes dans la CFDT. Expériences que l'exigence d'une plus grande autonomie dans le fonctionnement syndical, au plus près de l'établissement et du travail, avancée par les jeunes générations de syndicalistes qui ont rejoint l'union interprofessionnelle ces dernières années, a tendu à renforcer (Denis, Thibault, 2014). Le pari sur lequel repose le projet de construction de Solidaires réside donc dans la transformation de ces préoccupations, initialement à finalité protectrice et prudentielle, en principes d'organisation plus offensifs visant la construction d'une identité commune dans le respect des différences. Proches de l'ambition fédéraliste des confédérations, soit l'acceptation de l'autonomie de chaque syndicat sous réserve du respect des statuts et la construction d'un ensemble coopératif qui transcende les parties, les syndicats de Solidaires refusent néanmoins que le travail de concertation, de coordination et d'harmonisation des objectifs revendicatifs ainsi que celui de mise en cohérence idéologique effectué au sein de la structure interprofessionnelle, conduise à l'abandon, fusse-t-il partiel, de leur souveraineté. D'où la promotion d'un mode fédéraliste « renouvelé » obéissant à la fois au « principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent » (Solidaires, 2014) et à l'adoption de principes d'organisation et de fonctionnement qui leur soient communs[3].

Encadré 2 L'Union Syndicale Solidaires en chiffres

En 2014, Solidaires rassemblait 43 fédérations ou syndicats nationaux contre 17 en 1998. Ce renforcement a été marqué par une forte transformation de sa composition interne. Alors que les syndicats de tradition autonome étaient majoritaires (en nombre d'organisations) en 1998, leur nombre a considérablement diminué au profit des syndicats SUD. Seuls 4 d'entre

eux, présents à l'origine le sont encore en 2008. Le reste des syndicats est de création plus récente ou ont transformé leur sigle (Solidaires Douanes, Solidaires Caisse d'épargne, etc.). Solidaires revendique environ 110 000 adhérents. Ses plus gros syndicats sont le Syndicat National Unifié des Impôts (18 900 adhérents), Sud PTT (16 000), Sud Santé-Sociaux (13 000), Sud Rail (10 000). La taille de ses organisations est très variable : de quelques centaines d'adhérents pour la plupart des syndicats du privé (Sud Autoroutes, Sud Michelin, etc.) à deux ou trois mille pour les structures « moyennes ». Ce morcellement des syndicats du privé a conduit à des regroupements par secteur d'activité (dans l'industrie, le transport, etc.). Aux élections de 2014, Solidaires a obtenu 6,8% pour l'ensemble de la fonction publique lors des élections de 2014 et deux sièges au Conseil Commun de la Fonction Publique, soit 9% dans la FP d'Etat, 3,5% dans la FP Territoriale et 8,5 % dans la FP Hospitalière. Hors FP, elle a été créditée d'un score de 3,47% à partir de l'agglomération des résultats aux élections CE/DP/DUP pour 2009-2012. Ce score est à mettre en regard avec l'implantation encore très inégale de cette organisation dans le paysage syndical. Elle est par ailleurs représentative dans plus d'une quarantaine de conventions collectives.

6 En interne, ce sont moins les organes dont elle s'est dotée que leurs règles de fonctionnement qui portent cette démarche « innovante », en particulier le mode de décision au consensus, le suffrage unitaire et le droit de véto. Avant d'évoquer les secondes, arrêtons-nous néanmoins un instant sur les premiers. L'union syndicale est conduite par quatre organes principaux :

- Le Congrès est l'instance souveraine de l'organisation. Sa structuration et ses fonctions sont classiques. De régularité triennale, il se prononce sur le rapport d'activité, le rapport financier et définit, à travers les résolutions, les grandes orientations selon l'ordre du jour fixé par le BN sortant. Il est constitué des représentants des syndicats ou des fédérations membres et de ceux des SL qui forment deux collèges séparés.
- Le Comité National (CN) qui est chargé des positions et des campagnes interprofessionnelles de l'union au plan local. Il est composé des représentants des syndicats et fédérations membres et de ceux des SL qui sont désignés et non élus par chacune de ces structures.
- Le Bureau National (BN) qui s'occupe de l'animation de l'union. Chaque syndicat ou fédération membre de Solidaires est représenté de droit au sein de ce bureau et est responsable du ou des délégués qu'il/elle y envoie. Comme leurs homologues du CN, ces derniers sont désignés et non élus.
- Le Secrétariat National (SN) qui applique les orientations et décisions des deux précédentes instances et dont les membres, sept au minimum, proposés par les syndicats ou fédérations membres, sont élus par le BN.

7 Paradoxalement, pour définir ses orientations et conduire son activité, Solidaires a donc adopté le principe du congrès qui est sans nul doute l'organe le plus représentatif du fonctionnement des confédérations. Elle en reprend les déclinaisons et attributs essentiels ainsi que leur dimension à chaque fois formelle et symbolique :

- son organisation pratique : un lieu, et une date bloqués à l'avance, sur décision du BN, après la mise en délibération des propositions effectuées par les structures territoriales invitantes ; cette organisation repose sur un investissement et un appel à la mobilisation en interne dont l'intensité vise également à attester, aux yeux des militants et adhérents, de l'importance de la manifestation ;
- son cadre matériel : une grande salle unique - « à la mesure de l'événement » (Geay, 2006) - pour octroyer à l'ensemble des délégués réunis pour l'occasion les marques principales de la démocratie en acte, celles d'une assemblée représentative et décisionnaire ;
- son ordonnancement physique et temporel marqué par une structuration de l'espace (salle/tribune, plénière/commissions, etc.) et le suivi d'un agenda précis : lecture du rapport d'activité et du rapport de trésorerie, dépôt des motions, examen des résolutions avec le travail des commissions, votes des textes et élection du nouveau Secrétariat National, chacune de ces séquences étant entrecoupée par le passage à la tribune d'invités d'honneur[4] ;

- sa dimension conviviale également : le congrès est un lieu de rencontre et de retrouvailles pour les délégués qui profitent des intermèdes entre chaque débat ou vote pour se retrouver à l'extérieur (la buvette représentant à cette fin un lieu stratégique). Son issue s'accompagne inéluctablement d'une soirée dont le caractère festif tranche avec le sérieux des sujets et des débats préalables ; il constitue une sorte de récompense vis-à-vis de l'implication des délégués plusieurs jours durant.

8 La reprise par Solidaires du modèle du congrès, tel qu'il a été édifié historiquement par la CGT, s'explique par les trajectoires de ses fondateurs, tous héritiers de l'expérience confédérale et membres d'organisations professionnelles ayant toutes intégré dans leur statut le principe d'une telle assemblée comme instance suprême. S'ils ont cherché à construire un projet d'union syndicale qui soit différente, dans son organisation comme dans son fonctionnement, des confédérations, il semble qu'à aucun moment ces derniers n'aient pensé à lui attribuer une structuration au sein de laquelle le congrès n'aurait pas sa place ou aurait pris une autre configuration. Comme si ce modèle était à ce point consubstantiel au mouvement syndical depuis son origine qu'il n'était pas envisageable de s'en passer. Cependant, Solidaires n'en a pas adopté la forme « classique » immédiatement. Celle-ci s'est imposée progressivement au rythme de son édification, principalement entre 1990 et son congrès extraordinaire de 2009, au sein duquel elle adoptera le droit de vote en congrès de ses structures territoriales.

9 En effet, son premier rassemblement en 1990 ne prendra pas la forme d'un congrès. Il n'en porte d'ailleurs pas l'intitulé, mais celui d'un « forum » non décisionnel, composé de plus d'une centaine de militants intéressés par l'idée de renforcer la coopération entre leur structure d'appartenance mais non expressément mandatés pour voter le principe d'une telle démarche. Son premier véritable congrès est celui, fondateur, de 1998. Entre ces deux premières dates, une série d'événements et de décisions conduira l'union syndicale en germe à renforcer ses contours organisationnels et fonctionnels, en particulier le départ en 1993 de plusieurs organisations pour créer l'UNSA[5], afin de ne pas lui laisser, « compte tenu de ce qu'elle est, le monopole des syndicats non confédérés »[6]. Avec, pour matérialisation concrète : la création en 1993 d'instances chargées de construire son organisation et sa représentation (porte-parolat, trésorerie, formation, commissions) ; la décision et le vote en 1993 de la plupart des organisations membres « d'engager le G10 vers la constitution d'un pôle syndical alternatif » ; la rédaction en 1995 d'un projet de statuts pour l'union à naître ainsi que d'une plate-forme revendicative générale ; la rencontre la même année des secrétaires généraux des 13 syndicats et fédérations participantes afin de solenniser ce projet d'union syndicale et l'ouverture d'une période transitoire de deux années pendant laquelle les statuts seront testés ; la mise en place en 1996 d'un BN provisoire composé de deux représentants, et la première réunion d'un CN associant les structures territoriales.

10 Constitutif, le congrès de 1998 n'est pas encore un congrès de plein exercice puisque les délégués présents n'auront pas à se prononcer sur un rapport d'activité mais sur le principe de la création d'une nouvelle union interprofessionnelle, ce que feront les représentants de 17 syndicats et fédérations réunis pour l'occasion. Cela sera le cas en revanche lors du 2ème congrès en 2001, où sera débattu non seulement le rapport d'activité mais aussi les orientations et de résolutions revendicatives, sans que ces dernières s'inscrivent déjà néanmoins à l'intérieur d'une plate-forme revendicative unifiée. Deux axes d'orientation y seront par contre réaffirmés : ses velléités de croissance et de développement d'une part ; sa poursuite d'un mode de fonctionnement alternatif d'autre part, en faisant de la décision au consensus un principe identitaire inscrit dans ses statuts. De 17 organisations en 1998, Solidaires en rassemble 38 à l'ouverture de son 3ème congrès de 2004. Dans la typologie des différentes formes de congrès : fondateurs, de continuité, d'évolution, de crise ou de scission, etc. (Mouriaux, 2013), il s'agit d'un congrès de « renforcement » organisationnel et idéologique. En atteste deux décisions essentielles qui y seront prises : la première vise à franchir un palier dans le travail d'homogénéisation et de cohésion politique de l'union syndicale en la dotant d'une plate-forme revendicative lui permettant de « décliner sur un document unique l'ensemble des revendications qui constituent [son] socle commun » ; la seconde, d'adopter définitivement le sigle « Solidaires » qui n'était jusqu'alors qu'un

identifiant « complémentaire ». C'est à l'occasion de ce congrès que sera évoquée une nouvelle fois la place plus active devant être prise par les structures territoriales dans les décisions et orientations de l'union syndicale, autrement dit la possibilité de leur octroyer un poids politique en leur donnant le droit de vote en congrès. Cette question formera l'un des enjeux du congrès suivant en 2008 et sera à l'origine du congrès extraordinaire de 2009 (*cf.* troisième partie).

« Phénoménologie » d'un congrès de Solidaires : le 6ème congrès de Dunkerque en juin 2014

11 Dans l'étude qu'elle a coordonnée sur la CGT, Françoise Piotet a utilisé une analogie pour caractériser cette confédération, celle d'une « anarchie (plus ou moins) organisée » (2009). Ce tableau peut surprendre, écrit-elle, lorsque l'on se fonde sur l'image toute faite que l'on a de cette organisation que l'on est loin d'imaginer comme anarchique. Une comparaison du même ordre peut être utilisée pour les congrès de Solidaires. Alors que l'on considère souvent les congrès syndicaux comme des espaces réglés et tenus qui échappent en grande partie à leurs participants puisqu'ils les déterminent largement, ceux de l'union syndicale ne cadrent pas réellement avec cette représentation. La surprise est moins grande compte tenu de ce que l'on sait ou croit savoir des militants de Solidaires, et en particulier des syndicalistes des SUD, mais cette expression d' « anarchie organisée » paraît assez juste pour qualifier leurs congrès, comme celui tenu en juin 2014 à Dunkerque. Cela tient en premier lieu à son cadre qui ne se présente pas sous forme d'un « univers ordonné » (Geay, 2006) : aucune place particulière n'est réservée pour les délégations qui s'installent là où elles le désirent, l'espace n'est ni différencié ni hiérarchisé hormis la séparation de la tribune du reste de la salle, aucun décor particulier ne l'enjolive en dehors des drapeaux de l'organisation et du patchwork constitué de tous ceux des organisations membres situé au-dessus de la tribune. Si quelques tables militantes, ainsi qu'un stand de livres, occupent le hall du congrès, on n'y trouve par contre aucune institution de prévoyance ou mutuelles comme dans les congrès confédéraux. L'ensemble est avant tout fonctionnel, regroupant les principaux matériels indispensables à la bonne tenue du congrès (estrade, pupitre, écrans de projection, caméra, etc.).

12 Conformément à leur ethos de syndicalistes situés à gauche du paysage syndical, les délégués présents n'ont pas particulièrement soigné leur mise, hormis le port du Tee-shirt militant - pour les délégués masculins essentiellement - qui témoigne de leur engagement dans les divers mouvements sociaux de ces dernières années (Notre-Dame des Landes, lutte(s) pour les sans papiers, etc.). Si le déroulement du congrès suit un agenda précis et globalement respecté, il ne donne lieu à aucun formalisme particulier, ni dans l'organisation de ses différentes séquences (lecture du rapport d'activité, débats sur les résolutions, votes, etc.) ni dans les interactions entre ses membres, que cela soit entre les présidents de séance et l'assemblée, lors du passage à la tribune des différents intervenants, etc. La seule standardisation notable est d'ordre temporel, encadrant les temps de parole, sans que celle-ci ne soit pour autant totalement calibrée, afin de tenir le timing du congrès.

13 Si l'on trouve donc dans les congrès de Solidaires tout ce qui constitue la « phénoménologie » des congrès syndicaux, ceux-ci sont néanmoins éloignés du formalisme qui semble prévaloir dans ceux des grandes confédérations syndicales. Ils n'en constituent pas moins des espaces de représentation dans lequel le social est mis en ordre et en perspective en direction de ses propres militants et de l'extérieur. Les principes de simplicité, la mise au ban de tout décorum particulier, qui ressortent de leur organisation – sans tomber pour autant dans la mise en scène de l'austérité, chère à un certain puritanisme d'extrême gauche –, et qui répondent certainement à des contraintes budgétaires auxquelles est soumise l'union syndicale, relaient également de façon explicite son discours sur les dérives liées à l'institutionnalisation du syndicalisme. Il en va de même pour la dimension d'égalité qui parait régir les interactions entre les délégués, du fait qu'elle constitue l'une des valeurs phares défendues par l'organisation, à l'échelle du syndicalisme comme de la société toute entière. Pour autant, elle n'annule pas la séparation entre les militants « historiques » d'un côté et les nouveaux venus dans l'organisation de l'autre ni celle relative à l'expérience détenue par les plus aguerris par rapport aux syndicalistes plus novices. Ces décalages sont en particulier

perceptibles lors des passages en tribune ou en cas de rappel au règlement. Cela vaut enfin pour le principe d'efficacité qui renvoie, de son côté, à la figure d'un syndicalisme exigeant (à l'égard des directions d'entreprise et pour se démarquer de certaines pratiques de ses homologues) que prétendent mener les syndicats de Solidaires.

Des spécificités moins organisationnelles que réglementaires – des singularités autant subies que désirées

14 Le congrès n'est donc pas le critère essentiel à partir duquel Solidaires se distingue des confédérations. Progressivement, en effet, elle en a adoptée la forme, le fond et les principales fonctions. Cela est moins vrai des règles (consensus, suffrage unitaire, droit de veto) qui régissent son fonctionnement, comme celui du BN et du CN. Ces règles, à l'origine informelles, qui avaient pour principales fonctions de protéger l'autonomie des organisations participantes, c'est à dire de les prémunir contre des décisions qui les engageraient contre leur gré, ont été dès le départ présentées comme « une autre façon de faire vivre les structures interprofessionnelles »[7]. « Testées » entre 1996 et 1998 pendant la période transitoire qui précède son congrès fondateur, elles ont été intégrées dans les statuts de l'union syndicale à cette occasion, avec plusieurs aménagements : adoption d'une majorité des 2/3, à défaut de consensus, et à l'exception du droit de veto (sauf pour les décisions statutaires qui requièrent toujours l'unanimité) ; établissement d'un quorum de 50% de participation des organisations membres afin de valider les accords. Visant à rendre la conduite de l'union syndicale plus fonctionnelle, ces aménagements obéissent surtout à la volonté de se prémunir contre toute situation de blocage compte tenu de l'engagement extrêmement variable de ses organisations membres, certaines d'entre elles, en l'occurrence les plus petites en taille et en effectifs, ne participant que de façon très résiduelle à l'activité interprofessionnelle[8]. Quinze ans après, ces règles restent de nature statutaire. Surtout, elles demeurent largement plébiscitées par les militants de l'union syndicale. Interrogés sur les pratiques de démocratie syndicale auxquelles ils étaient le plus attachés lors du 5ème congrès de Solidaires en 2011, dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée auprès de ses délégués, 42,8% des 270 répondants ont placé en tête la recherche systématique du consensus suivi du principe un syndicat = une voix avec 32,4% (deux réponses possibles sur sept). Sachant que 50% de ces délégués ont adhéré à une organisation de Solidaires après 2000 et que 55% d'entre eux participaient à leur premier congrès en 2011, de tels résultats témoignent de la prégnance de ces règles au sein de l'union interprofessionnelle, sur le plan de leur diffusion et de leur transmission internes, et que l'on ne peut par conséquent réduire à de simples règles procédurales mais qui contiennent une forte valeur identitaire et distinctive. Le faible crédit accordé par les délégués au droit de veto (choisie seulement par 3,6% d'entre eux) le confirme paradoxalement, comme si cette règle à la finalité protectrice avait perdu tout sens et toute légitimité compte tenu du stade atteint par Solidaires dans son développement ainsi que dans son processus de cohésion et d'intégration.

Encadré 3 La gestion du dissensus dans les congrès de Solidaires : l'exemple des Solidaires Locaux

Solidaires dit promouvoir un mode de fonctionnement différent de celui des confédérations, en le faisant reposer sur « la recherche des convergences et du consensus ». Inscrit dans ses statuts depuis 1998, celui-ci régit ses organes internes. Comment une telle modalité est-elle concrètement mise en œuvre en leur sein ? Avec quelle efficacité ? La recherche du consensus est moins une règle à proprement parler qu'une disposition, un *agir* visant l'expression du collectif sans le rompre. Mais si elle prend une forme moins visible, elle n'en est pas moins matérialisable dans les décisions prises par l'organisation tout au long de son histoire qui n'ont pas toutes été spontanément unanimes. Parmi elles, le droit de vote en congrès des SL.

Le lancement de structures locales au sein du G10, qui remonte au début des années 1990, renvoie à la décentralisation nécessaire de l'union syndicale et à l'appropriation de son action par les militants de terrain. En 1998, Solidaires, revendiquait l'existence d'une quarantaine de SL, composés très inégalement et au rythme de fonctionnement des plus variables. Plus de dix années plus tard, le nombre et la densité des SL se sont affermis ainsi que leur implication dans le fonctionnement régulier de l'union interprofessionnelle : 67,3% des délégués présents au congrès de 2011 soulignaient la présence d'un local de Solidaires au niveau de leur ville ou de leur département et 72,3% d'entre eux indiquaient participer aux réunions organisées dans le cadre de leur SL. Au-delà de leur renforcement géographique, c'est leur rôle qui s'est précisé au fil du temps (aide à l'implantation dans les entreprises privées, coordination des syndicats au plan local, participation aux intersyndicales, prise en charge des salariés isolés).

Dès leur lancée, l'autonomie de ces SL et leur participation aux décisions politiques de l'union syndicale fera débat, opposant schématiquement les fédérations (SUD) qui y seront plutôt favorables, aux syndicats nationaux plutôt opposés : en raison de leur propre structure, pyramidale et étagée, au sein de laquelle le pouvoir de leur section locale est limité, mais aussi de leur crainte que l'union interprofessionnelle adopte une configuration confédérale. L'attribution expérimentale lors du congrès de 2004 d'une voix consultative aux SL dans le cadre d'une nouvelle instance se réunissant trois fois par an, le CN, ne fera que repousser la discussion au congrès de 2008 au cours duquel elle va constituer l'enjeu principal. Mais un enjeu problématique que l'assemblée souveraine réunit à cette date n'arrivera pas à dénouer. Il la conduira à ne pas soumettre au vote les propositions et amendements concernant le droit de vote des SL afin de ne pas courir le risque d'un droit de veto de la part de l'un des deux syndicats qui y étaient opposés (Syndicat National des Journalistes, Syndicat National Autonome de la Banque de France). Mais à poursuivre le débat, *via* la constitution d'une commission de travail composé de l'ensemble des structures ayant déposé des amendements sur cet enjeu lors du congrès, et de renvoyer la décision à un congrès extraordinaire ultérieur. Des modifications statutaires ont ainsi été actées lors du congrès extraordinaire de 2009, en particulier l'instauration d'un double collège (l'un regroupant les organisations nationales, l'autre les SL) lors des votes en Congrès et en Comité national. Ce congrès extraordinaire donnera également lieu à l'adoption d'une charte des Solidaires locaux visant à harmoniser leurs statuts, modes de fonctionnement et règles de financement. Enfin, une motion invitant à un engagement renforcé des organisations membres dans la dimension interprofessionnelle et dans la vie des SL, mais aussi à une participation régulière de toutes les organisations aux instances nationales, y sera approuvée.

La résolution de ce différend interne appelle plusieurs commentaires. Elle reflète, en premier lieu, les modalités de construction des débats au sein de Solidaires puisqu'un enjeu qui a pu engendrer de fortes dissensions aboutit finalement à un vote consensuel à la suite de longues phases de discussion. La gestation de la réforme statutaire, processus dont la lenteur a parfois pu agacer des militants engagés depuis longtemps dans l'animation des SL, a permis ainsi de dépasser la possibilité, toujours présente, du veto émis par une organisation nationale. A l'inverse, on peut justement y voir un processus de décision d'une très grande lenteur, forcément handicapante pour une organisation confrontée au rythme changeant de l'actualité économique et sociale, d'autant que cette question du droit de vote des SL a été soulevée dès le début des années 2000. Les débats sans fin qui ont accompagné le changement de sigle de l'union syndicale en fourni un autre exemple. Enfin, au-delà du fonctionnement au consensus à proprement parler, un tel dispositif renvoie également à la situation d'une organisation confrontée à des transformations d'ampleur. A travers l'identification et la résolution des problèmes auxquels elle est aujourd'hui confrontée, ce sont autant de façons de concevoir le

renforcement de l'organisation et par là même celui de la démarche syndicale qu'elle entend déployer qui sont engagées. De ce point de vue, le débat dépasse la question du seul rôle des SL, même si celle-ci est bien sûr centrale. Il concerne également les efforts de structuration par branches ou par fédérations, en particulier dans le privé où les équipes syndicales peuvent être relativement isolées, entreprise par entreprise. Il renvoie aussi à la capacité de l'organisation à mettre effectivement en œuvre les axes jugés prioritaires, aussi bien le renforcement des luttes contre les réformes néolibérales que, par exemple, l'organisation des secteurs les plus précarisés du salariat (Béroud & *al*., 2011).

15 Cette recherche du consensus impacte nécessairement le déroulement de ses congrès. Si on y vote, comme dans n'importe quelle autre organisation syndicale, sur le rapport d'activité, le rapport financier et les multiples résolutions soumis à l'assemblée plénière, l'ensemble des débats est organisé de sorte à favoriser son unité. Cela a pour conséquence d'accroître l'importance et le travail des commissions. Leur rôle, en préalable des débats sur les résolutions en plénière, est en effet d'organiser les discussions, à partir des amendements proposés par les structures, afin d'aboutir au maximum de points d'accord. Si un tel dispositif déplace le lieu des conflits internes vers des scènes plus privées et moins officielles, et évite au collectif de se fracturer, ces différends ne sont néanmoins pas évacués. D'une part, comme on a pu le constater, ces commissions constituent un véritable lieu d'échanges, parfois tendus, entre leurs participants. Lors de son 6ème congrès en juin 2014 par exemple, un débat intense a ainsi eu lieu à propos de la participation de Solidaires au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) et à ses déclinaisons régionales (CESER), obtenue suite à son recours juridique, séparant schématiquement deux camps : l'un favorable à cette participation en raison des possibilités qu'elle offre à Solidaires d'apparaître plus lisiblement dans le paysage et de renforcer ses échanges avec d'autres militants syndicaux ; l'autre, plus dur, mettant en garde contre les risques d'institutionnalisation d'une telle participation et son inutilité compte tenu du poids insuffisant de Solidaires dans de telles instances. D'autre part, parce que le rapporteur élu de chaque commission doit certes reporter à l'assemblée les « grandes lignes consensuelles » ayant été dégagées dans le cadre de ses travaux mais également lui exposer « les raisons qui n'ont pas permis de trouver un consensus et donc d'indiquer les amendements qui sont maintenus » (Solidaires, 2014). S'ensuit un deuxième débat, plus limité, puisque réduit à deux interventions, « en pour » et « en contre » le maintien de l'amendement, suivi d'un vote.

16 A y regarder de plus près, les spécificités montrées par les congrès de Solidaires résultent cependant moins de choix d'organisation et de régulation que de difficultés et de contraintes. Celles-ci sont le plus souvent de nature externe même si l'organisation peut en être indirectement à l'origine, liées en partie à l'état de sa structuration et de son développement. Trois peuvent être évoquées.

17 Le modèle des congrès confédéraux en France est le congrès des syndicats ; c'est le cas y compris pour Solidaires. Mais alors que dans le cas des confédérations, le syndicat renvoie au syndicat « de base », pour Solidaires, il désigne l'organisation nationale, qu'il s'agisse d'un syndicat (SNUI) ou d'une fédération (SUD-PTT). Cela n'est pas sans conséquence sur la composition sociologique des syndicalistes participant à ses congrès, et la nature des thèmes qui y sont débattus. Concernant le premier point, cela explique sans nul doute le profil particulier des délégués, comme on a pu le constater lors de son 5ème congrès en 2011 : assez âgés (l'âge moyen était de 48,6 ans), peu féminisés (30,9%), dotés d'une forte ancienneté (55,2% ont plus de dix ans d'ancienneté dans leur syndicat), de statuts d'emploi stables (statut ou CDI pour 87% d'entre eux), occupant principalement des postes de techniciens et d'agents de maîtrise (37,1%), d'ingénieurs et de cadres (20,9%) puis d'employés (18,7%), et surtout dotés d'un haut niveau de formation (51,4% d'entre eux ayant fait des études supérieures)[9]. Le fait que ces délégués soient plutôt issus des instances dirigeantes de ses structures membres (93,2% des répondants déclarent avoir des responsabilités syndicales et 64% consacrer plus de 10 heures hebdomadaires à l'activité syndicale) a donc nécessairement un effet discriminant qui écarte des congrès de Solidaires des syndicalistes au profil socio-professionnel moins

élevé[10]. Et cela peut expliquer également la survalorisation des enjeux à forte dimension idéologique par ces délégués de congrès.

18 Les congrès de Solidaires rassemblent peu de délégués comparativement aux confédérations. Alors que le nombre de ceux rassemblés par ces dernières tourne autour de plusieurs milliers, la CFE-CGC exceptée (Béthoux & al., 2013), celui des délégués de Solidaires se situe dans une fourchette allant de 300 à 400 militants. Cette plus faible participation s'explique avant tout par la différence de taille entre Solidaires et ces autres organisations (de 1 à 6 environ pour ce qui est de la comparaison avec la CGT et la CFDT), l'implantation plus réduite de la première comparativement aux secondes, ainsi que le statut des délégués participants comme nous venons de l'énoncer. Compte tenu de la progression de l'organisation, en implantation comme en nombre d'adhérents, la participation aux derniers congrès de Solidaires aurait néanmoins dû être supérieure à ce qu'elle n'a été. Fait surprenant, celle-ci a plutôt eu tendance à baisser entre ceux de 2008 et 2011, avec une légère amélioration lors de celui de 2014.

Taux de participation	**Structures professionnelles**	**Structures territoriales**
2014	71,7%	58,1%
2011	70,5%	54%
2008	86%	56%

19 L'obéissance scrupuleuse aux statuts de l'union syndicale devrait amener ses structures professionnelles et territoriales à envoyer près de 200 délégués supplémentaires, selon une proportion de 2/3 pour les premières et 1/3 pour les secondes. Concernant les structures nationales, les causes de cette plus faible participation sont globalement connues. Les organisations non présentes au 5ème congrès de 2011 sont les plus fragiles du point de vue de leurs effectifs, et donc les moins à mêmes d'envoyer une délégation (SUD FNAC, Solidaires Assurance, etc.). Certaines sont de création récente (Syndicat Action des Salariés du Secteur Associatif). D'autres sont implantées dans des secteurs d'activité où la précarité du travail et de l'emploi conjuguée à la faiblesse du droit syndical rend toute absence pour cinq jours de congrès extrêmement difficile (SUD Commerce, Solidaires BTP, etc.). D'autres encore, suite à la modification des règles de représentativité incluse dans la loi de 2008, n'ont pas réalisé le score de 10% dans leur entreprise, les privant d'importants moyens humains et financiers (SUD-Aérien)[11]. Le raisonnement est identique pour les Solidaires locaux qui connaissent des niveaux de structuration et de fonctionnement extrêmement hétérogènes.

20 Ce déficit conduit à sa troisième singularité, liée à la difficulté pour Solidaires, dans le cadre de ses congrès, d'assurer une véritable couverture interprofessionnelle. Malgré l'extension réelle de ses champs de syndicalisation, y compris dans le secteur privé, les participants à ses congrès restent majoritairement issus du secteur public (68,1% en 2011). On touche ici l'une de ses faiblesses récurrentes, qui peine à dépasser son socle public historique, tout du moins sur le plan de sa représentation. Le congrès reflète peu, de ce point de vue, les efforts de développement lancés par les organisations de Solidaires vers le privé et notamment les secteurs précarisés (filiales de grands groupes, entreprises franchisées dans le commerce, sous-traitantes dans l'industrie). Mais il est vrai que si ce déploiement peut paraître parfois spectaculaire, dans la mesure où tout est à construire, il reste relatif sur le plan quantitatif. Cette faible représentation du secteur privé lors d'un congrès national est d'autant plus importante à souligner qu'il s'agit là d'un des enjeux à venir pour sa représentativité, à l'échelon des branches comme de l'interprofessionnel, à l'horizon 2017.

Les congrès de Solidaires : un miroir d'une organisation qui s'homogénéise

21 L'enquête par questionnaire menée dans le cadre des congrès de Solidaires en 2008 et 2011 pointe une assez forte homogénéité entre les délégués : du point de vue de leur vision de l'union interprofessionnelle, des pratiques syndicales auxquelles ils recourent au quotidien et des valeurs auxquelles ils se réfèrent. Certes, ces résultats sont à lire avec précaution : en raison de la petitesse de l'échantillon (270 en 2008 et 278 en 2011) ; de la technique utilisée pour obtenir les réponses, imposées par le questionnaire ; du fait qu'un congrès constitue un moment

« politique » dans lequel ses participants tendent à privilégier ou à accentuer des options au contenu fortement idéologique pour rendre compte du syndicalisme qu'ils veulent défendre ; et enfin parce qu'un congrès rassemble les militants les plus investis et donc souvent les plus proches des valeurs portées par l'organisation. Conséquemment, il s'agit moins d'attribuer une signification catégorique à une question prise isolément que de dégager le sens produit par un ensemble de réponses. De ce point de vue, ressort des réponses aux questionnaires une cohésion entre les délégués qui interroge nécessairement au regard de leur hétérogénéité initiale. Cela conduit à concevoir l'organisation comme le produit dialectique d'engagements différenciés qui la modèle en même temps qu'ils sont modelés par elle. Redéfinitions dont les congrès sont le théâtre et le miroir.

Hétérogénéité des trajectoires, homogénéité des représentations des militants à propos de Solidaires

22 66% des délégués du 4ème congrès de 2008 ont rejoint Solidaires après avoir d'abord milité dans une autre organisation syndicale. 40% provenaient de la CFDT, 16,3% de la CGT (+ 8 points depuis 2004), 5,2% de la FSU et de façon plus marginale des autres organisations syndicales[12]. Par ailleurs, une large partie des délégués présents (40%) ignorait jusqu'à l'existence du sigle Solidaires avant leur adhésion à une de ses structures membres. L'hétérogénéité relative de ces délégués n'est pas sans conséquence sur le sens donné à l'adhésion au regroupement interprofessionnel ni sur celui relatif à sa construction. La différence entre des militants passés par la CFDT et ceux issus de la CGT réside à la fois dans l'apprentissage de modes de fonctionnement différents (par exemple sur le rôle des sections syndicales et des échelons territoriaux) et dans le fait que les anciens militants de la CGT ne proviennent pas d'une tendance minoritaire au sein de la confédération, identifiée comme telle. Des éléments liés à la socialisation politique interfèrent également dans la façon de concevoir ce qui relève ou non d'un processus d'institutionnalisation et d'apprécier ce qui se joue au travers des différentes modalités de construction de la démarche interprofessionnelle (Béroud, Denis, 2013)[13].

23 Comment alors interpréter ces autres résultats qui paraissent attester d'une certaine proximité entre ces militants à propos du projet de l'organisation ? En effet, près de 95 % des délégués interrogés en 2008 se déclarent « très favorables » (85,5 %) ou « assez favorables » (8,9 %) au fait que leur syndicat soit membre de Solidaires. Par ailleurs, lorsqu'on les questionne sur leur principal motif d'engagement dans l'union syndicale (une réponse possible sur cinq), ces mêmes délégués se prononcent de façon assez convergente : 50 % déclarent vouloir « faire vivre une véritable organisation interprofessionnelle » et 41 % souhaitent « développer un cadre d'action pour intervenir dans tous les enjeux de société », laissant de côté les items où il était simplement question de regrouper des syndicats dans une même branche professionnelle ou d'apporter un soutien matériel à de nouveaux syndicats. Plus encore, une forte homogénéité dans l'expression des valeurs qui représentent le mieux Solidaires contraste avec la diversité des parcours militants repérés précédemment. Les délégués ont ainsi très largement plébiscité trois réponses : « un syndicalisme de lutte » pour 83 % d'entre eux, la « volonté de transformer en profondeur la société » pour 54,4 % et « l'opposition aux réformes néolibérales » pour 47 % (trois réponses possibles sur neuf)[14]. La conception de la démarche interprofessionnelle à laquelle se rallient ces militants renvoie donc également à d'autres exigences dans une approche où domine l'idée d'un syndicalisme de lutte. Les réponses recueillies auprès de ces délégués montrent la quasi inexistence de motifs individuels d'adhésion. Pour le corps militant réuni en congrès, on ne se syndique pas à une organisation de Solidaires pour faire « face à un problème individuel » mais pour des motivations plus collectives et des motifs d'ordre idéologique. Est mise ici en avant une certaine conception de l'engagement qui s'opère sur une base de lutte et qui est liée aussi bien à un projet de transformation sociale qu'à une volonté de renouvellement des pratiques syndicales. Cette façon de dire ce qu'est le syndicalisme dans Solidaires ou de Solidaires constitue, sans nul doute, l'un des ciments de l'organisation.

24 Certes, ce registre est d'ordre déclaratif et apparaît parfois en décalage avec les récits recueillis sur le terrain : les enjeux immédiats liés aux conditions de travail, à son organisation, aux relations avec la hiérarchie comptent alors beaucoup plus qu'un rapport plus idéologique et

plus abstrait à une certaine conception du syndicalisme. Malgré tout, les récits d'expériences militantes recueillis auprès de syndicalistes investis sur leur lieu de travail ou au niveau interprofessionnel, permettent de penser que tout en étant une organisation encore peu « intégrée » du point de vue de ses modes de fonctionnement, Solidaires est un cadre collectif qui produit des schèmes d'interprétation communs, des façons de voir et de penser, d'envisager ses propres pratiques syndicales au niveau individuel. Ainsi, les militants qui font vivre au quotidien les différentes structures de Solidaires partagent-ils une certaine approche de leur activité, fondée sur un engagement fort, le refus des phénomènes de délégation, une exigence en termes de circulation de l'information et de la prise de décision démocratique. Au fil des entretiens, les trajectoires militantes que nous avons retracé dans différents secteurs d'activité (le rail, la santé, les impôts, l'industrie, le commerce, etc.) attestent d'un processus d'entrée dans le syndicalisme qui s'est effectué sur la base d'un sentiment d'injustice et d'une volonté de rejoindre une organisation tournée vers l'action. Cet engagement s'est produit le plus souvent à partir d'une expérience de mobilisation dans l'entreprise et d'une critique pratique des conditions et de l'organisation du travail.

25 « Je suis d'origine portugaise. J'ai même un père qui votait plutôt à droite. Je n'étais pas prédestiné. Mon père était chef de chantier. Il a démarré dans le bâtiment comme manœuvre, puis il a gravi les échelons, il a fini chef de chantier, par la force du poignet comme il dit. Il a fini complètement broyé. Pour lui, le travail, ça doit tuer, ça doit user. C'est presque une conséquence normale. Moi, je n'ai jamais trouvé cela normal. J'ai envie de vous dire, c'est X [l'entreprise] qui m'a créé. Car j'ai vu tellement de choses aberrantes là dedans que j'ai été obligé de réagir. C'est à ça que je pensais tout à l'heure en disant qu'ils ont les délégués qu'ils méritent. Vous savez, quand tout va bien et tout, les gens n'ont pas forcément envie de se bouger. Mais quand on en prend plein la gueule, à un moment donné, il faut se relever » (Rémy, syndicaliste à SUD-Chimie).

26 Par ailleurs, ces militants, qui proviennent donc pour une forte partie d'entre eux de confédérations, découvrent ce que représente le fait de créer une section SUD ou Solidaires[15], ce que cela implique en termes de confrontations avec les directions d'entreprise mais aussi avec les autres syndicats, les longues batailles pour l'obtention de la représentativité, le fait d'avoir à mener une activité syndicale sans disposer de moyens institutionnels. Ces situations, qui reviennent dans nombre de récits militants, constituent non seulement des expériences fondatrices mais aussi des expériences aux potentialités fortement intégratrices et cohésives qui influent sur les représentations véhiculées par ces derniers quant à leur activité, le sens de leur engagement et, plus globalement, le rôle du syndicalisme (Béroud, Denis, 2012).

Chronique d'une unification progressive

27 On peut considérer cette unification progressive comme un processus et comme un travail mené conjointement par l'organisation, via son appareil et ses organes centraux, et les militants. Comme le recommandent J. Lagroye et M. Offerlé, on doit faire attention à ne pas séparer l'institué d'un côté et les investissements différenciés de l'autre qui contribuent à produire et à remodeler l'institué dans un rapport dialectique (2010 : 17). Dans le cadre d'une création institutionnelle, ajoute Julien Meimon, « les agents qui investissent l'institution naissante lui donnent corps, au sens où c'est avec eux et à travers eux qu'elle existe » (2010 : 117). Pour notre part, nous avons traduit cette idée en parlant à propos de Solidaires d'une « construction en miroir » (Béroud, Denis, Desage, Thibault, 2011). Comme bien des constructions, celle-ci n'a pas suivi le cours d'un long fleuve tranquille. Les trajectoires organisationnelles et militantes plurielles de ses équipes syndicales, la recherche systématique du consensus comme méthode de travail et de prise de décision, l'ambition de construire un outil interprofessionnel différent de ceux existants constituent au contraire des éléments qui ont ralenti sa démarche de construction – tout en la rendant peut être possible. Les débats sans fin à propos de son changement de sigle, du pouvoir en interne à accorder à ses structures territoriales, le choix de recourir à un nombre plus important de permanents au sein du bureau national afin d'accélérer son déploiement dans le secteur privé alimentent, en interne, la crainte d'une institutionnalisation non dite.

28 Comme pour sa structuration organisationnelle précédemment, il est possible d'utiliser les congrès comme un outil aidant à reconstruire les jalons de sa construction identitaire qui va connaître différentes inflexions. Il n'est pas question de les retracer ici de façon exhaustive mais seulement de rappeler les principaux points d'appui d'une telle construction. Dominées par les arrivées successives des syndicats SUD au milieu des années 1990 et 2000, après l'adhésion fondatrice de SUD-PTT en 1992, les premiers congrès de Solidaires le sont également par les événements qui ont conduit ces syndicats à rejoindre le pôle interprofessionnel. En effet, les débats concernant les questions de pratiques et de valeurs syndicales y prendront une tonalité fortement récriminatoire et accusatrice. La responsabilité des confédérations dans la crise du syndicalisme y sera dénoncée, et les règles internes devant régir le fonctionnement de l'union syndicale seront élaborées à la manière de négatifs inversés de celles en vigueur en leur sein. Jusqu'au congrès de 2001, la référence - explicite ou implicite - à la CFDT, quittée depuis peu par une partie des troupes de Solidaires, est omniprésente. La centrale cédétiste fait doublement figure de repoussoir : en matière de démocratie syndicale et pour sa ligne revendicative générale. Face à aux militants sudistes, les représentants des syndicats autonomes paraissent à la fois déboussolés et saisis par la crainte du débordement, du point de vue du nombre (majoritaires au congrès de 1998, les syndicats autonomes ne le seront déjà plus à celui de 2001) et des pratiques portés par ces arrivants de fraîche date (celles, en particulier, relatives à leur participation aux mouvements sociaux). Un tel terreau ne peut pas être fertile d'un projet programmatique. Pour qu'il le soit, il faut que s'opère un retournement, que les valeurs négatives deviennent positives, c'est à dire associées à un projet, et surtout partagées.

29 On trouve les germes d'un tel partage dans les textes du congrès de 2004 qui affirment : « si les passés sont différents, les projets et les aspirations sont très rassembleurs et convergent autour de quelques valeurs, démarches et pratiques qui construisent notre identité commune » (Solidaires, 2004). Certes, l'adjectif « quelques » utilisé ici est aussi imprécis qu'indéfini et surtout ne témoigne pas d'une totale symbiose entre ses différentes structures membres. Mais ce congrès de 2004 constitue aussi le moment où l'union syndicale fait le choix de donner une double armature à son projet : celui d'un syndicalisme d'adhésion « représentatif électoralement » car seul capable d'établir un « rapport de force avec le patronat » ; celui d'un syndicalisme porteur d'un message anti-libéral. Cette ligne anti-libérale, initialement portée par les syndicats SUD, est favorisée, au-delà de ces derniers, par l'ancrage essentiellement public des structures membres de Solidaires, en butte au même moment au mouvement de « modernisation » de l'administration et des entreprises publiques. Elle se traduit, dans ses textes de congrès, par une défense doublée d'une promotion des services publics et du rôle de l'Etat. Pour autant, elle ne s'y limite pas. En énonçant que face au rouleau compresseur libéral, « notre syndicalisme ne doit pas s'arrêter aux portes de l'entreprise », les délégués de Solidaires donnent une orientation à leur action qui, dans une certaine mesure, va devenir leur marque de fabrique, visant à renforcer la convergence entre luttes sociales et luttes syndicales, les premières étant considérées « comme des luttes syndicales à part entière » (Denis, 2005).

30 Compte tenu du credo combatif des militants de Solidaires, cette orientation est toujours défendue aujourd'hui. Cependant, elle semble avoir subi un infléchissement depuis 2004 qui prend la forme d'un rapport inversé au mouvement social. Alors qu'en 2004, il s'agissait de faire de Solidaires « un outil interprofessionnel au service des luttes », le congrès de 2008 énoncera que « ces luttes dites du mouvement social font partie de l'action syndicale » (Solidaires, 2008). Solidaires n'est donc plus considérée comme un instrument apportant son aide à des mouvements extérieurs mais comme devant porter les luttes internes au monde du travail. Ce déplacement de l'externe vers l'interne souligne un infléchissement de sa démarche interprofessionnelle jusqu'alors déterminée en grande partie par les questions sociétales portées par le mouvement social et désormais davantage consacrée aux questions professionnelles – sans pour autant oublier les premières. Moins construite de l'extérieur, par l'apport des luttes issues du mouvement social, que de l'intérieur, par la création d'implantations nouvelles dans le secteur privé ainsi que par le développement de ses structures territoriales, ce déplacement se concrétise par la prise en charge de

préoccupations qui étaient auparavant l'apanage de ses structures professionnelles - pour le dire vite, celles relatives au travail et à l'emploi -, et les réponses à apporter aux demandes croissantes produites par ce processus d'extension et de renforcement (soutien militant et aide juridique aux nouveaux syndicats, coordination des syndicats du privé, organisation des salariés précaires, etc.). L'objectif est clairement énoncé par l'organisation : « passer un nouveau cap dans un développement [pour] être en capacité de peser au plan national interprofessionnel » (Solidaires, 2011). Autrement dit, se faire une place au côté des structures confédérées.

Conclusion

31 Les congrès de l'Union syndicale Solidaires peuvent offrir des images très contrastées. En 2011, à l'occasion de son 5ème congrès, les membres de l'équipe sortante de son Secrétariat National peineront à susciter des vocations pour que des militants, mandatés par leur organisation professionnelle, acceptent de prendre le relais et de siéger à leur place. Elle offrira ainsi l'étrange visage d'une organisation où les postes de direction au niveau national et interprofessionnel ne sont pas prisés, la priorité étant donnée aux fédérations et aux syndicats. En 2014, pour son 6ème congrès, le secrétariat national est non seulement profondément renouvelé mais aussi étendu (passant de sept membres à douze), rajeuni (la délégation générale étant confiée à deux quadragénaires) et intègre pour la première fois des syndicalistes du secteur privé. Ce renouvellement constitue un enjeu à la fois générationnel et politique pour Solidaires. Les enquêtes par questionnaire que nous avons menées dans le cadre de ses trois derniers congrès ont d'ailleurs montré qu'il concerne, au delà de ses organes centraux, les délégués de l'ensemble de ses structures membres dont le vieillissement s'accentue depuis 2008. Elles indiquent également que ceux qu'il faut remplacer ont participé, dès l'origine pour certains d'entre eux, au projet de création de l'union interprofessionnelle et à son développement. Ils ont en commun des « effets de génération » (Muxel, 2011) : ils constituent « un « groupe d'âge » marqué par des référents identitaires, des filiations politiques et un rapport à l'action relativement proches, visibles en particulier au niveau de leur trajectoire militante, même si ces trajectoires ont pu les conduire dans des organisations syndicales différentes. Entre eux et ceux qui suivent, une série de ruptures (historiques, sociologiques, idéologiques), des « effets de période », ont modifié le rapport à l'engagement, qu'il soit de nature syndicale ou partisane. D'où un questionnement légitime sur la manière dont les plus jeunes imprimeront leur marque dans l'orientation et la conduite de l'organisation syndicale. Le point commun que ces derniers semblent néanmoins partager avec leurs aînés réside dans le projet de pérennisation de la structure syndicale interprofessionnelle. Alors que cette forme a pu être pensée, notamment à l'occasion des premiers congrès de Solidaires, comme transitoire, comme un outil visant le rapprochement avec d'autres composantes du mouvement syndical, l'objectif revendiqué est aujourd'hui d'en faire une organisation à part entière. Les résultats de nos enquêtes successives ont également montré que les jeunes entrants dans la structure interprofessionnelle partageaient avec les plus anciens un attachement à ses règles fondatrices, en particulier le consensus et l'autonomie - voire même une certaine inclinaison pour la démocratie ouvrière plutôt que la démocratie syndicale. Ils font de ces règles une marque identitaire qui légitime, à leurs yeux, leur engagement dans Solidaires plutôt que dans une autre organisation syndicale. Ces règles statutaires ont d'ailleurs été prorogées sans discussion lors de son dernier congrès de 2014.

32 Ancrer Solidaires plus solidement et durablement dans le paysage syndical constitue néanmoins une gageure. Car si le suivi de ses congrès, tel que nous avons pu en rendre compte dans ce texte, montre un véritable processus d'unification politique et organisationnel, il atteste également de difficultés récurrentes, en matière de développement dans le secteur privé, dans les petites et moyennes entreprises, à l'échelon territorial, etc., qui la place encore loin des autres centrales syndicales[16]. Au point de l'amener à douter de sa capacité à passer la barre des 8% à l'échelon interprofessionnel lors du prochain round sur la représentativité en 2017. Année qui sera également celle de son prochain congrès…

Bibliographie

Béroud S., Denis J-M., Desage G., Thibault M. (2011), *L'Union syndicale Solidaires : une organisation au miroir de ses militants*, rapport de recherche, Triangle.

Béroud S., Denis J-M., Desage G., Thibault M. (2013), *Note de synthèse à partir de l'enquête par questionnaires diffusé lors du 5ème congrès de Solidaires à Villefranche sur Saône*.

Béroud, S., Denis, J.-M. (2012), Le développement interprofessionnel de Solidaires : entre volonté d'expérimentation et reproduction du « modèle » confédéral, *Revue de l'IRES*, n° 75-4, p. 67-92.

Béthoux E., Desage G., Mias, A., Pelissse, J. (2013), *Sociologie d'un syndicalisme catégoriel. La CFE-CGC ou la fin d'une exception ?*, Paris, Armand Colin.

Bevort A. (1994), « Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif : le cas de la CFTC-CFDT », *Le mouvement social*, n°169, p. 109-136.

Denis J.-M. (2001), Le Groupe des Dix, un modèle syndical alternatif ?, Paris, La Documentation Française.

Denis J.-M. (2005), « Décloisonnement revendicatif et constitution d'un front anti-libéral : l'Union syndicale Groupe des Dix et ATTAC » in Eric Agrokoliansky, Olivier Fillieule et Nonna Mayer, *L'altermondialisme en France. Genèse et dynamique d'un mouvement social*, Paris, Flammarion.

Denis J.-M., Thibault M. (2014), « Des organisations syndicales en quête de renouvellement. Trajectoires militantes et expériences syndicales de jeunes militants de l'Union Syndicale Solidaires », *Nouvelle Revue de Psychosociologie*, vol.2, n° 18, p. 117-131.

Denis J.-M. (2014) « De l'innovation à l'expérimentation : de l'utilisation du concept d'expérimentation en temps de crise (syndicale). L'exemple de l'Union Syndicale Solidaires », communication au colloque international du CRISES/UQAM, Montréal, 2-3 avril.

Freyssinet J. (2004), *Hétérogénéité du travail et organisation des travailleurs*, IRES, Document de travail, n°04.01.

Geay B. (2006), « L'ordinaire du congrès », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n °5, 297-321.

Lagroye J., Offerlé J. (dir.) (2011), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin.

Park R.E. (1984), « La ville comme laboratoire social », in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.

Meimon J. (2011), « Sur le fil. Naissance d'une institution » in Lagroye J., Offerlé J. (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin.

Mouriaux R. (1983), *Les syndicats dans la société française*, Paris, PFNSP.

Mouriaux R. (2012), « Conclusions » au séminaire *Les organisations syndicales au prisme de leur congrès*, RT 18 (Relations Professionnelles) de l'Association Française de Sociologie, 23 mars.

Muxel, A. (dir.) 2011. *La politique au fil de l'âge*, Paris, Les Presses de Sciences-Po.

Piotet F. (Dir.) (2009), *La CGT et la recomposition syndicale*, Paris, PUF.

Solidaires (2007), *Qu'est-ce que l'union Syndicale Solidaires ?*, Paris, L'Archipel.

Documents syndicaux

Plaquette de présentation du Groupe des Dix, avril 1997.

Union Syndicale Solidaires, « L'histoire de l'Union Syndicale Groupe des Dix Solidaires », document interne, s.d.

Union Syndicale Solidaires (2001), textes, 2ème Congrès, Créteil, 21-22 novembre.

Union Syndicale Solidaires (2004), textes, 3ème Congrès, Bobigny, 7-8 décembre.

Union Syndicale Solidaires (2008), textes, 4ème Congrès, Saint Jean-de-Monts, 3-5 juin.

Union Syndicale Solidaires (2011), textes, 5ème Congrès, Villefranche sur Saône, 6-10 juin.

Union Syndicale Solidaires (2014), textes, 6ème Congrès, Dunkerque, 2-5 juin.

Notes

1 Rappelons que l'histoire de Solidaires puise dans celle du Groupe des Dix (G10) qui n'était, au moment de sa création en 1981, qu'une coordination de dix syndicats autonomes soucieux de mutualiser leurs

moyens et de dépasser leur ancrage sectoriel. L'intégration successive des syndicats Sud (Solidaires, Unitaires et Démocratiques) au cours de la décennie 1990 a profondément transformé le G10, donnant lieu à la rencontre de cultures militantes apparemment très éloignées. En effet, pour une partie de ces équipes militantes venant de la CFDT et habituées au fonctionnement d'une confédération, l'objectif a assez vite consisté à faire évoluer le G10 - lequel devient le G10-Solidaires, puis Solidaires - d'une simple coordination en une véritable union dotée d'une dimension interprofessionnelle.

2 Une confédération repose sur une double armature, professionnelle et territoriale, et elle est organisée sur le modèle du fédéralisme associatif qui accorde une large autonomie à ses structures membres tout en leur enlevant une part de leur souveraineté, Une union interprofessionnelle, à l'instar de Solidaires ou de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), présente une construction moins étagée puisqu'elle repose essentiellement sur ses structures professionnelles et leur accorde une plus large indépendance. En renforçant au fil du temps son maillage territorial avec les Solidaires Locaux auxquelles elle va progressivement accorder une place et un pouvoir politique croissant, Solidaires tend de fait vers le modèle confédéral. Cette évolution sera l'objet de tensions longues et récurrentes qui seront examinées plus loin.

3 Sur les tensions produites par cette ambition aporétique (Béroud, Denis, 2013).

4 A noter que le nombre et le statut de ces invités constituent un baromètre important pour une organisation comme Solidaires qui cherche à renforcer sa place dans le paysage syndical.

5 Il s'agit de la Fédération Générale des Salariés des Organisations Agricoles, de la Fédération Autonome des Transports et de la Fédération Maîtrise et Cadres des Chemins de Fer.

6 Procès-Verbal de la réunion du 29 janvier 1993, archives G10 Solidaires.

7 Plaquette de présentation du G10, avril 1997.

8 Sur 34 réunions du BN et du CN entre mai 2010 et mai 2013, 14 organisations membres de Solidaires, qui sont aussi les plus importantes en taille et qui sont les plus investies dans l'union interprofessionnelle, ont participé à plus de 75% d'entre-elles, 6 entre 50% et 75%, 10 entre 25% et 50% et 24, dont les plus faibles numériquement, à moins de 25%.

9 Le profil des délégués de Solidaires ne diffère pas fondamentalement de celui de leurs homologues dans les confédérations du point de vue de leur âge et de leur sexe, même si sur ce dernier point, Solidaires affiche un taux de féminisation en retrait par rapport à la CGT et encore plus avec la CFDT. La grande différence réside dans les PCS et dans leur niveau de formation. En 2008, 6,3 % des délégués de Solidaires étaient des ouvriers contre 28,4% pour la CGT (chiffre de 2003). Lorsque l'on regroupe les catégories ouvrières et employées au sein d'une catégorie plus large, de l'exécution, Solidaires continue de se distinguer puisque 35,6% de ses délégués entrent dans cette catégorie contre 58,2% pour la CGT. Surtout, elle compte un taux de cadres et de professions intellectuelles supérieures bien plus important, avec 31,7% contre 7,8% pour la CGT (chiffres de 2003).

10 Partant du postulat selon lequel une organisation syndicale choisit autant ses militants que ceux-ci ne la choisissent (Bévort, 1994), on peut également considérer que le type d'activité interprofessionnelle mené par Solidaires, qui nécessite un investissement idéologique conséquent, soit également discriminant à l'égard de ces derniers.

11 La présence des petites structures n'est néanmoins pas impossible comme en témoigne la venue lors de ce congrès d'organisations comme Solidaires BHV, SUD Autoroutes, SUD Logements sociaux, etc.

12 De façon logique, au regard de l'histoire de l'union syndicale, de son ancrage dans le temps et de sa diversification progressive, le pourcentage des « ex » diminue à chaque congrès. Ils n'étaient plus que 54,3% en 2011 (- 7 points depuis 2004), ce qui reflète la capacité de Solidaires à attirer des « primo-adhérents ».

13 D'autant que ces passages par une première organisation syndicale peuvent être relativement longs. Lors du 5ème congrès de 2011, 50% des militants passés préalablement par la CGT avaient une ancienneté de plus de 5 ans au sein de celle-ci. Un tel résultat semble indiquer un choix réfléchi dans le changement d'organisation bien plus qu'une logique progressive et parfois chaotique de découverte de l'univers syndical.

14 Les autres propositions de réponse étant : l'autonomie, l'auto-organisation des salariés, la défense des services publics, l'engagement au côté des fractions les plus exploitées du salariat, la construction de solidarités au niveau européen et international, l'opposition aux réformes sécuritaires.

15 Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le fait d'avoir créé un syndicat n'est pas une expérience propre à la génération des fondateurs de Solidaires. En 2008, 50% des délégués ayant répondu au questionnaire avaient participé à la création de leur syndicat, c'était encore le cas de 48,6% des répondants en 2011.

16 D'autant que les débats lors de son congrès de 2014 ont confirmé son relatif isolement dans ce paysage, Solidaires ne se reconnaissant ni dans le « syndicalisme d'accompagnement » représenté par la CFDT ni dans le « syndicalisme rassemblé » porté par la CGT et la FSU.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jean-Michel Denis, « L'Union Syndicale Solidaires : une organisation spécifique jusque dans ses congrès ? », *Socio-logos* [En ligne], 11 | 2015, mis en ligne le 09 décembre 2015, consulté le 11 février 2016. URL : http://socio-logos.revues.org/3073

À propos de l'auteur

Jean-Michel Denis
PU Université Paris Est Marne la Vallée/LATTS

Droits d'auteur

Socio-logos

Résumé

L'Union Syndicale Solidaires est relativement nouvelle dans le paysage syndical français. Elle a été créée par des équipes militantes issues de traditions syndicales différentes, celle de l'autonomie syndicale pour les unes et de la CFDT pour les autres. Son projet de se doter d'un autre modèle de structuration que celui des confédérations la conduit à suivre une voie expérimentale, tant sur le plan de son organisation que de ses règles de fonctionnement. Espace de délibération, de décision et de représentation dans et par lequel se construit l'organisation, le congrès est au cœur d'un tel processus. Il présente du même coup un intérêt pour l'observateur extérieur qui fait du congrès un cadre privilégié pour évaluer et tenter de mieux cerner ce qui fait éventuellement la singularité de cette organisation syndicale. A partir d'observations et d'enquêtes par questionnaires menées dans l'ensemble de ses congrès depuis 1998, ainsi que de l'analyse des documents produits en leur sein, nous chercherons à en cerner la morphologie. A travers eux, nous montrerons que certaines des spécificités de l'union syndicale relèvent autant de l'état de ses forces et de son développement que d'orientations politiques et organisationnelles délibérément choisies. Par contre, alors que Solidaires est née de la rencontre improbable d'équipes syndicales aux histoires et trajectoires très hétérogènes, un regard longitudinal porté sur ses congrès successifs atteste d'un processus de construction identitaire qui passe par un rapprochement des pratiques et des valeurs de ses délégués.

Entrées d'index

Mots-clés : Union syndicale Solidaires, syndicats SUD, autonomie, expérimentation, processus d'unification, interprofessionnel, syndicalisme militant